

Quels développements nouveaux pour la Doctrine sociale de l'Eglise ?

QU'EN DIT-ON ?

“ Tout ce que l'Eglise pouvait avoir à dire, elle l'a dit. ”

“ Le pape n'a pas à nous dire comment gérer nos démocraties. ”

“ La Doctrine sociale de l'Eglise ? Qui la connaît ? Qui la met en œuvre ? ”

“ La Doctrine sociale de l'Eglise, ça change avec l'humeur du pape du moment. ”

Le pape va sortir une nouvelle encyclique sociale. Ce sera l'occasion de lancer sa cryptomonnaie: le léoncoin.



L'ÉDITO

La Doctrine sociale de l'Eglise (DSE) aura bientôt 135 ans. Mieux connue qu'autrefois et en plein développement, elle doit poursuivre son effort d'approfondissement tout en répondant aux nouveautés de l'époque. Cela peut aller d'une relecture des principes de base à un examen de questions entièrement nouvelles. Quelles sont aujourd'hui les priorités possibles pour un tel développement ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Quels défis la DSE est-elle appelée à relever aujourd'hui ?

LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE ET SES BESOINS

Ce qu'on appelle Doctrine sociale de l'Eglise (DSE) date de Léon XIII (*Rerum novarum*, 1891), mais elle se fonde sur les évangiles et sur deux millénaires de pensée et d'action inspirées par la foi, avec la puissante contribution de la scolastique médiévale et classique. Elle a donné lieu à une production continue d'encycliques, et même de textes conciliaires comme *Gaudium et Spes* (1965).

Après une période de contestation, elle a repris un rôle majeur avec Jean-Paul II, conduisant à sa première codification et mise en forme ordonnée, dans le *Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise* (2005). Cette inspiration a été poursuivie activement par Benoît XVI et François ; Léon XIV s'est situé dans cette perspective, à la suite de Léon XIII. A ce jour, la DSE fait l'objet d'une très large approbation, même si les lectures en sont parfois différentes.

Il est de sa nature de faire régulièrement l'objet d'une réflexion à nouveaux frais, tant pour faire progresser l'acquis, la cohérence actuelle et historique, que pour répondre à des interrogations nouvelles. Comme le disait Joseph Ratzinger : « L'enseignement social de l'Eglise [...] s'est constitué comme une doctrine, en usant des ressources de la sagesse et des sciences humaines, [il] porte sur l'aspect éthique de cette vie, et prend en compte les aspects techniques des problèmes, mais toujours pour les juger sous l'angle moral. Essentiellement orienté vers l'action, cet enseignement se développe en fonction des circonstances changeantes de l'histoire. C'est pourquoi, avec des principes toujours valables, il comporte aussi des jugements contingents. Loin de constituer un système clos, il demeure constamment ouvert aux questions nouvelles qui ne cessent de se présenter ; il requiert la contribution de tous les charismes, expériences et compétences » (Congrégation pour la doctrine de la foi, Instruction *Libertatis conscientia* n° 72, 1986).

Le présent cahier est un essai de contribution à ce grand travail collectif d'élaboration et de réflexion

« Il est de la nature de la Doctrine sociale de l'Eglise de faire régulièrement l'objet d'une réflexion à nouveaux frais. »

sur des développements possibles ou souhaitables de la Doctrine, dans la mesure où elle touche le champ économique.

Un premier champ où un tel développement serait le bienvenu serait celui de l'explicitation de la méthode. Par nature, la Doctrine sociale, que Jean-Paul II avait placé dans la théologie morale (*Sollicitudo Rei Socialis*,

n° 41), et qui fait partie du magistère de l'Eglise, n'a d'autorité que sur la foi et les mœurs, donc la morale. Dans la mise en œuvre concrète, elle cède la place à la responsabilité prudentielle qui incombe aux laïcs. Mais le passage de l'un à l'autre n'est pas aisé à définir et mériterait d'être clarifié. Il en est de même d'une

autre frontière, celle de l'articulation avec la réalité scientifique, le savoir sur la société, économique, politique, biologique, environnemental ou autre, dans lequel l'Eglise n'a pas de compétence particulière. Une telle réflexion pourrait notamment préciser ce qui dans ce cadre peut devenir caduc.

LES PRINCIPES

La personne, le bien commun et le niveau du politique

La DSE, depuis les années 1960, met l'accent sur la dimension personnelle et individuelle, conduisant à la définition du bien commun comme « l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée » (*Gaudium et spes*, n° 26). Cela a permis un notable développement de la Doctrine, notamment dans le *Compendium*, fortement personnaliste. Mais la tendance de nos sociétés à développer un individualisme exacerbé montre les limites d'une conception qui serait centrée sur la seule personne et ne prenant pas pleinement en compte le souci et le besoin de la communauté. La Tradition de l'Eglise d'une part, la réalité actuelle d'autre part, conduisent à souligner l'importance de la dimension communautaire du bien commun, le bienfait pour chacun de la vie en commun au sein d'une société organisée, résultant de la nature sociale de l'homme. Ce

qui va au-delà d'un « ensemble de conditions sociales ». Une telle réflexion pourrait s'élargir dans une théologie du politique, une théologie des communautés de personnes et de la personne dans sa dimension communautaire, donnant sa juste place au politique dans son rôle architectonique, ordonné au bien commun. De façon analogue, il faudrait mieux situer la notion de « structure de péché », qui comporte par nature une analyse de la dimension sociale du péché.

La dignité de la personne humaine

Une élaboration semblable serait la bienvenue à propos de la dignité de la personne humaine. Cette notion a toujours eu sa place dans la tradition chrétienne ; mais celle-ci opérait plus nettement une distinction entre la dignité fondamentale de la personne humaine, mise en avant dans la période récente, et qui ne peut être perdue ; et une dignité morale, qui peut être acquise ou perdue selon le comportement de la personne, ce qui peut ouvrir sur des traitements différenciés.

Les droits de l'homme

De même, la DSE a insisté sur les Droits de l'homme, en phase avec les préoccupations de la société. Mais l'examen montre de considérables différences entre la conception des Droits de l'homme que défend l'Eglise et celle qui domine actuellement en se référant à des textes comme la déclaration de 1789, individualiste et tendanciellement relativiste, et même, à certains points de vue, celle de 1948. Il serait éclairant qu'un point soit fait sur les éléments communs et sur les divergences, y compris sur le fondement même de ces droits.

La question de la liberté religieuse, considérée centrale par Jean-Paul II et effectivement menacée dans bien des cas, ferait utilement l'objet d'un développement à partir de *Dignitatis humanae*. Cela concerne entre autres deux points laissés en suspens par ce texte : d'abord la doctrine traditionnelle sur les devoirs des sociétés envers la religion est déclarée maintenue mais sans préciser son articulation avec les éléments nouveaux ; ensuite, la notion d'ordre public juste, limite possible à

l'expression de la liberté religieuse, mais non précisée. Cela permettrait d'éclairer la question délicate de la laïcité, y compris dans les entreprises.

LE NIVEAU POLITIQUE

Le rôle de l'Etat et de la communauté politique

La question du bien commun conduit à celle du rôle de l'Etat et notamment de l'Etat national. Si dans la conception classique, la responsabilité ultime du bien commun

d'une nation lui incombait naturellement, la question est de nos jours moins nette. La mondialisation et l'interdépendance entre les différentes communautés humaines rendent plus complexe l'idée même de communauté. Par ailleurs intervient l'idée d'un bien commun universel, qui ne se réfère pas à une

communauté organisée, identifiée et perçue comme telle, et moins encore régie par une autorité politique.

Jean-Paul II avait montré l'importance du niveau national. L'encyclique *Fratelli tutti* du pape François paraît à plusieurs reprises douter de la pertinence actuelle de ce niveau dans la recherche du bien commun. Parallèlement la question d'une possible autorité internationale a été évoquée par plusieurs pontifes, dont Benoît XVI. Se pose alors la question de son articulation avec la subsidiarité, et plus largement avec le fait que les seules communautés politiques réelles sont nationales, de sorte qu'un bien commun situé au-dessus a nécessairement une portée et un caractère différents.

Migrations et limites

Une clarification serait sans doute bienvenue sur la question sensible des migrations ; notamment au sujet de l'articulation entre les droits des migrants en tant que personnes, et ceux des communautés qu'ils veulent rejoindre. S'y ajoute la question du travail, celui des migrants et celui des membres de la communauté. Cela pose par ailleurs la question non moins délicate du rôle respectif du magistère et des laïcs dans la définition même de la communauté et dans celle de la politique à adopter.

Fiscalité et justice sociale

Si le devoir de payer ses impôts est clairement affirmé par la DSE, la portée du droit du pouvoir politique à lever l'impôt n'est pas précisée, notamment en regard de la subsidiarité. Question qui s'articule avec celle du bien commun national, notamment au vu de pratiques comme la concurrence fiscale ou les paradis fiscaux. La pratique relève de la responsabilité des laïcs, mais l'explicitation de principes clairs serait la bienvenue. Cela concerne aussi la question des inégalités, devenues spectaculaires avec le développement de fortunes considérables.

« Plusieurs points seraient à approfondir sous l'angle de l'écologie, comme le développement ou les modèles de croissance. »

Commerce international et circulation des capitaux

Plus généralement, l'évolution de la mondialisation relève de ces choses nouvelles (*res novae*) qui interpellent la Doctrine sociale. Elle permet à la fois plus de rapports entre les hommes et un développement remarquable d'un grand nombre de pays, mais remet en cause tant la situation de bien des personnes dans les pays avancés que la solidarité nationale ; voire pose des problèmes de sécurité collective (blanchiment, terrorisme, etc.) et d'écologie.

De façon analogue, la question de la liberté de mouvement des capitaux pose des problèmes de principe qu'il serait utile de clarifier, entre le souhait de voir l'ensemble des pays en profiter, et les risques soit d'une mainmise des plus puissants, soit de mouvements inconsidérés conduisant à des crises majeures.

QUESTIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Ecologie humaine et écologie environnementale

Laudato si' a eu une très grande résonance et aborde de nombreux points concernant les questions environnementales. Elle fait par ailleurs un lien entre écologie environnementale et écologie humaine. Ce lien et ces concepts ont encore besoin d'être précisés et élaborés ; ils sont effectivement loin de paraître évidents pour le public actuel, en particulier pour les mouvements écologistes en grande majorité favorables à l'avortement et à l'euthanasie.

Par ailleurs, plusieurs points seraient à approfondir sous l'angle des préoccupations écologiques, comme le développement ou les modèles de croissance.

Démographie : la dimension politique

L'Eglise est traditionnellement favorable à la natalité, et souligne la responsabilité première des parents dans ce

choix. Mais ce choix comporte aussi un aspect collectif, car il impacte de façon notable l'avenir des communautés humaines, qu'il y ait trop ou pas assez d'enfants. Le sujet prend un tour nouveau à l'époque actuelle :

soit dans un sens de restriction excessive, car dans une majorité de pays, la natalité ne permet plus à horizon humain le renouvellement des générations ; soit dans un sens de surpeuplement potentiellement dramatique, notamment en Afrique subsaharienne ou ici ou là en Asie du Sud. Cette articulation entre rôle

des familles et bien commun de la société serait donc à préciser, notamment dans sa dimension politique.

Famille et société

Les textes traditionnels de l'Eglise soulignent l'importance du rôle de la femme dans le foyer familial, tout en rappelant le droit de celle-ci à une activité professionnelle dans des conditions équitables. Mais la question se pose de façon nouvelle dans les sociétés actuelles. La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle devient un enjeu majeur, en particulier pour les femmes, lequel est traité souvent au détriment de leur équilibre de vie ou de leur retraite. La société ne prend en outre pas la mesure de l'importance collective d'un temps suffisant consacré aux enfants par les parents, notamment entre 25 et 35 ans. Pas plus qu'elle ne perçoit l'importance majeure du travail domestique (de fait effectué en majorité par les femmes), alors que son poids est décisif tant en termes quantitatifs (il est évalué à 30 à 50 % du PNB) que qualitatif, puisque c'est d'abord un don, effectué notamment au profit des enfants. De même la vie professionnelle devrait tenir plus largement compte des responsabilités familiales des collaborateurs. Ces questions mériteraient donc un développement conséquent.

La place du travail dans la vie de l'homme, l'assistantat et le revenu universel

La DSE insiste sur le rôle majeur du travail dans le développement de la personne humaine. Mais de nombreuses personnes n'ont pas accès à un travail rémunéré, ou pas suffisamment pour mener une vie décente, ou ne le veulent pas vraiment. D'où des propositions de revenu universel, sans conditions de travail en contrepartie. Ceci présente un dilemme qu'il conviendrait d'éclairer, entre besoin de solidarité et difficulté à considérer pleinement digne une vie qui ne comporterait aucun service à la communauté en l'échange de prestations.

Protection sociale et subsidiarité

La protection sociale joue un rôle majeur dans de nombreux pays, notamment en Europe. Mais son ampleur, ses conditions et son mode d'organisation soulèvent des questions économiques et éthiques non négligeables, en particulier entre solidarité et subsidiarité, mutualisme et étatisme, etc. Un développement sur ce sujet serait donc bienvenu.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

La destination universelle des biens

Il conviendrait de reprendre, plus précisément et de façon plus opérationnelle au niveau personnel, la problématique de l'articulation entre le principe clairement posé de la destination universelle des biens et celui de la propriété privée – peut-être à développer autour de la notion de devoir d'état, ou de celle de vocation personnelle ou de style de vie.

Le prêt à intérêt et le rôle de l'argent et des prix

Pendant une longue période jusqu'au XVIII^e siècle, des textes majeurs condamnaient le prêt à intérêt dans son principe, même si des amodiations étaient prévues comme le *lucrum cessans*. Depuis le XIX^e siècle le prêt à intérêt est de fait accepté dans des limites raisonnables, mais sans réexaminer l'argumentation de fond autrefois présentée. La nécessité pour l'enseignement magistériel de garder sa cohérence et d'expliquer de façon transparente ses positions impliquerait qu'un texte faisant autorité clarifie cette question.

Plus largement une synthèse reprenant la question autrefois centrale du juste prix permettrait d'évoquer la question de l'articulation entre mécanismes de marché et exigences de justice, à commencer par la justice commutative, mais en incluant aussi la question de la concurrence et de ses limites, ainsi que le sujet central de la véritable création de valeur.

Les monnaies et les cryptomonnaies

La monnaie est un sujet central pour la compréhension du bon équilibre de la société et de son fonctionnement éthique en vue du bien commun. Or elle est très peu abordée par la DSE (bien moins que par la scolastique). Cette question prend un relief particulier à notre époque, où les monnaies sont définies sous la responsabilité des banques centrales sans référence objective, et fluctuent considérablement entre elles. A cela s'ajoutent les instruments appelés

cryptomonnaies, prétendant jouer un rôle analogue mais sans aucune intervention publique. Est-ce légitime ou acceptable ? Ces *res novae* mériteraient un développement particulier.

L'investissement éthique

L'épargne et l'investissement constituent un phénomène collectif majeur et apparaissent comme un des lieux par excellence d'application de la destination universelle des biens. Or s'il existe des textes d'orientation, il n'y a encore aucun document du magistère universel sur le sujet, laissant bien des institutions d'Eglise ou des chrétiens sans outil ni repère suffisant. Un document paraît ici particulièrement urgent.

Macroéconomie

Plusieurs questions macroéconomiques mériteraient aussi d'être développées, ainsi la question brûlante de la dette publique, qui paraît signifier une incapacité du corps politique à assumer des décisions et à préparer l'avenir ; ou encore, celle des mutations du capitalisme actuel, notamment dans le cadre de la mondialisation, qui semble échapper à la capacité de contrôle des autorités publiques.

Technologie et humanité

La Doctrine sociale de l'Eglise s'est depuis longtemps interrogée sur le rapport de l'homme à la technique ; ce thème reste très actuel au regard des profondes évolutions technologiques. L'apparition

de l'« intelligence artificielle » pose des questions radicalement nouvelles tant anthropologiques, qu'économiques ou écologiques. Elle a fait l'objet récemment de plusieurs textes pontificaux à incorporer et développer dans la doctrine. Le pape Léon XIV l'a citée comme dossier prioritaire.

Quant au transhumanisme, il apparaît comme tel clairement condamnable ; il serait à évoquer, notamment en termes anthropologiques, et surtout pour en définir les limites : où s'arrête l'intégrité de la personne humaine ?

En résumé, le champ des domaines à approfondir apparaît immense. Responsabilité du magistère, le développement de la DSE manifeste aussi l'importance de la contribution que l'Eglise est en droit d'attendre des fidèles laïcs ; ils sont les plus en contact avec ces réalités nouvelles, et seront sollicités pour exercer un discernement actif à la lumière des développements de la Doctrine sociale de l'Eglise. ●

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

QUELLES SONT AUJOURD'HUI LES PRIORITÉS POSSIBLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA DSE ?

Le travail à accomplir s'étend d'une réflexion sur le positionnement même de la DSE et plusieurs de ses principes de base, à de très nombreuses questions actuelles. Au premier rang de celles-ci, on trouvera la mondialisation d'une part, les mutations profondes de la société d'autre part, dont la place des femmes. La technologie et la crise écologique interrogent aussi, et bien d'autres questions.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR



La citation

Je vous invite donc à participer activement et de manière créative à cet exercice de discernement, en contribuant à développer la Doctrine sociale de l'Eglise avec le peuple de Dieu, en cette époque de profonds bouleversements sociaux, en écoutant et en dialoguant avec tous. Il existe aujourd'hui un besoin généralisé de justice, une demande de paternité et de maternité, un profond désir de spiritualité, surtout chez les jeunes et les marginalisés (...). Il existe une attente croissante envers la Doctrine sociale de l'Eglise à laquelle nous devons répondre. »

LÉON XIV, « DISCOURS AUX MEMBRES DE LA FONDATION CENTESIMUS ANNUS PRO PONTIFICE », 2025.

Pour aller plus loin

Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise, 2025.

Pro Persona Association loi 1901, développe, dans un but non lucratif, une mission d'intérêt général à caractère scientifique en contribuant à une recherche fondamentale et appliquée en faveur d'une finance au service de l'économie et une économie au service de la personne humaine. Elle s'adresse à un public large : acteurs de la vie économique et financière, enseignants et étudiants.
www.propersona.fr | info@propersona.fr

Conseil Scientifique Don Augustin AZAIS : prêtre, ECP, IEP Paris, docteur en théologie morale, économiste général de la Communauté Saint-Martin ; Sylvain CHARETON : docteur en philosophie, maître de conférences à l'Université Catholique de l'Ouest, responsable Investissement Ethique et DSE de Mandarin Gestion ; Don Pascal-André DUMONT : prêtre, assistant général de la Communauté Saint-Martin, président de la SICAV PROCLERO ; Don Jean-Rémi LANAVÈRE : prêtre, ENS (Ulm), agrégé de philosophie, docteur en philosophie, directeur de l'Ecole Supérieure de Philosophie et de Théologie de la Communauté Saint-Martin et président de PRO PERSONA ; Pierre de LAUZUN : X, ENA, essayiste, ancien Délégué Général de l'Association Française des Marchés Financiers, président de l'Association des Economistes Catholiques ; Don Amaury VUATRIN : prêtre, ESCP, licencié en théologie morale, professeur à l'Ecole Supérieure de Philosophie et de Théologie de la Communauté Saint-Martin ; Assistants : Pierre-Marie COSSIC ; Edouard VIEILFAULT ; Blanche DECAUX ; Dessins : Luc TESSON - www.dessinateurdepreste.com ; Réalisation graphique : www.lagraphique.fr